



CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 20 juin 2020 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au château de Raray en lien avec le COVID 19, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

Mme BELGUERRAS Martine, Mme BONTE Claude, Mme CHAPIN Ophélie, Mme FRANCHET Virginie, M. GHERAERT Patrick, M. GUILLAUME Daniel, M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. de LA BEDOYERE Emmanuel, M. de LA FOURNIERE Nicolas, M. LAGACHE Bruno, M. TROTIN Jean-Raynald

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BELGUERRAS Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture est faite du dernier compte rendu du Conseil municipal, qui est adopté.

BUDGET

Toutes les valeurs sont exprimées en euros

Résultat commune 2019

Compte administratif et compte de gestion

	Recettes	Dépenses	Résultat 2019
Fonctionnement	185 658.02	153 315.22	32 342.80
Investissement	76 150.53	124 748.90	-48 598.37
	261 808.55	278 064.12	-16 255.57

Résultat de clôture 2019

	Résultat de clôture N-1 (1/1/2019)	Part affectée à l'investissement	Résultat 2019	Résultat de clôture 31/12/2019
Fonctionnement	158 471.29		32 342.00	190 814.09
Investissement	142 389.33		-48 598.37	93 790.96
	300 860.62	0.00	-16 256.37	284 605.05

Budget commune 2020

Fonctionnement

	DEPENSES	Budgétisé
011	Charges à caractères général	179 079.00
012	Charges de personnel	40 350.00
014	Atténuation de produits (reversement FNGIR)	14 242.00
65	Autres charges de gestion courante	34 844.00
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	2 320.00
67	Charges exceptionnelles (arrondi budgétaire)	94.09
022		
	Total opérations réelles	270 929.09
022	Dépenses imprévues	30 000.00
23	Virement à l'investissement	70 000.00
	Total opérations d'ordre	100 000.00
	Total dépenses fonctionnement	370 929.09
002	<i>Déficit reporté</i>	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	370 929.09

	RECETTES	Budgétisé
70	Produits...	490.00
73	Impôts et taxes	132 619.00
74	Dotations et participation	12 631.00
75	Autres produits	34 310.00
76	Produit financiers	65.00
	Total opérations réelles	180 115.00
	Total opérations d'ordre	0.00
	Total recettes fonctionnement	180 115.00
002	<i>Excédent reporté 2019</i>	190 814.09
	TOTAL FONCTIONNEMENT	370 929.09

Investissement

	DEPENSES	RAR*	Budgétisé
1641	Emprunt		16 038.00
165	Dépôt et cautionnement		3 362.00
202	Frais de document urbanisme	972.00 €	0.00
203	Frais études		0.00
205	Concessions et droits similaires (brevet, licence marque)	0.00	1 972.00
21	Immob corporelles	0.00	158 968.96
2131	Bâtiments publics	10 000.00	
2135	Instal générale, agencement, aménagt construction	26 000.00	
21538	Autre réseaux	0.00	
2157	Matériel et outillage de voirie	0.00	
2158	Autre installation mat & outil technique	7 200.00	
23	Immob. En cours		10 000.00
020	Dépenses imprévues		
	Total dépenses réelles	44 172.00	190 340.96
	Total dépenses d'ordre		0.00
	Total des dépenses de l'exercice		190 340.96
	<i>Reste à réaliser</i>	44 172.00	0.00
001	<i>Déficit reporté</i>		0.00
	TOTAL INVESTISSEMENT		190 340.96

	RECETTES	RAR*	NOUVEAUX
10222	FCTVA (2019)		6 259.00
1068	Solde d'exécution d'investissement reporté		0.00
13	Subventions		16 929.00
165	<i>Dépôts et cautionnement</i>		3 362.00
024	Cessions d'immobilisations		
	Total recettes réelles		26 550.00
21	Virement de la section de fonctionnement		70 000.00
	Total des recettes d'ordre		70 000.00
	Total des recettes de l'exercice		96 550.00
001	<i>Excédent reporté 2019</i>		93 790.96
	TOTAL INVESTISSEMENT		190 340.96

* Reste à réaliser

Voté à l'unanimité

Lecture du tableau des subventions et travaux en cours 2017/2018 - 2018/2019

Lecture du tableau des recettes annuelles perçues de l'Etat

Fixation taux d'imposition

Lors du vote, le taux de 0 % pour 2020 est retenu tenant compte de l'augmentation des bases.

Voté à l'unanimité

Subventions aux associations

250.-	ADMR
8 000.-	AFL (dont 5 500.- réceptions et 2 500.- St Nicolas)
300.-	Ruraville (rugby de Rully)
300.-	Tennis Club de Rully
600.-	Art en Chemin
300.-	Atelier des Arts
300.-	Pétanque de Verberie
<u>10 050.-</u>	

Voté à l'unanimité

Commission Communale des Impôts Directs 2020 (CCID)

Renouvellement de la commission à la suite des élections municipales 2020

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une CCID doit être constituée dans chaque commune.

Elle est composée de :

- Le maire ou adjoint délégué, président de la commission
- 6 commissaires titulaires (x2= 24)
- 6 commissaires suppléants (x2= 24)

Le rôle majeur de la CCID est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Commission électorale REU

Désignation des délégués :

- Titulaire : FRANCHET Virginie
- Suppléants GUILLAUME Daniel, BORDES Dominique

ADTO

Désignation des délégués

- Titulaire : BELGUERRAS Martine
- Suppléant : GHERAERT Patrick

SEZEO

Délégués : il n'y a pas de suppléant mais 2 titulaires

Par conséquent, le titulaire, LAGACHE Bruno reste titulaire et GUILLAUME Daniel suppléant devient également titulaire.

Formation des conseillers

Prochainement, sera diffusé sur le site internet de la Commune le programme des formations proposées.

Commissions Communales

Jean Marc de La BEDOYERE demande une modification de la commission "communication - site internet"
La commission devient : "commission - site internet - Raray info"
Il demande l'intégration de Claude BONTE et Jean-Raynald TROTIN en qualité de membres, chargés du Raray info.

JARDIN DECOR

Jardin décor a remis son devis réactualisé tenant compte des suppléments demandés
Le montant est de 36 882,62 €TTC

L'augmentation par rapport à 2019 st de 1.02% (soit 364,19 €) correspondant à l'indice national dans la profession, et de 2.28% (soit 813.34 euros) correspondant à l'entretien annuel de la cour de l'ancienne école, de la zone de la réserve incendie rue de la Solette ainsi que le fauchage et l'entretien des plantations près du bac à verre.

Nicolas de La Fourrière précise qu'il est essentiel que soit lancé un appel d'offre permettant, non pas de contester la qualité du travail réalisé, mais de mettre Jardin Décor en concurrence afin de maîtriser les coûts.

Il demande que le devis soit remis soit explicité par Jardin Décor, que les travaux non réalisés soient déduits du montant et non compensés par d'autres travaux ce qui n'est pas maîtrisable, ou que la proposition soit forfaitaire.

Monsieur le Maire confirme sa satisfaction concernant le travail de la Société Jardin Décor, tout comme l'ensemble des habitants du village et Patrick Gheraert, en particulier, en charge du suivi de la prestation confirmant l'excellent rapport qualité prix.

Un devis a été demandé à Jardin Décor pour déposer le grillage en mauvais état, afin d'être remplacé par une plantation d'une haie de charmilles au niveau de la cour de l'ancienne école rue de la Solette

Le saule blanc situé dans la cour de l'ancienne école sera coupé avec dévitalisation de racines

Un devis a été demandé pour la plantation de 3 chênes sur le trottoir de la rue du manoir et angle de la rue de Monchy afin de cacher le hangar en tôle.

Un devis a été demandé pour la plantation d'un gazon fleuri sur le terreplein au carrefour rue de la Solette et de la rue Nicolas de Lancy.

Salle d'exposition

Afin de contrôler l'accès à la salle d'exposition, il est envisagé de poser une serrure connectée à code unique
Martine BELGUERRAS et Patrick GHERAERT consulteront SHUB DELTA.

L'inauguration de l'exposition pourrait avoir lieu le 19 septembre 2020 en même temps que la fête du village. A préciser.

Fête du village

Elle aura lieu **le 19 septembre 2020**

Prochain conseil municipal : le samedi 19 septembre 2020 à 9 heures en mairie

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12 heures 15